



## Avis d'enquête publique

### Projet d'arrêté ministériel d'établissement des zones de prévention de la prise d'eau dénommée : « Belheid D1 » (Exploitant : SWDE) Sur la commune de Jalhay

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée en lieu-dit : « Fange de Polleur » sur la parcelle cadastrée 2<sup>ème</sup> division section B n°2924A.

En vertu des dispositions du livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement (Code de l'Eau) - **Catégorie B**,

Auteur du Programme et autorité compétente : Le Gouvernement wallon.

En exécution de l'article 14 de la Loi sur la Conservation de la Nature du 12 juillet 1973 et du livre Ier, Titre III du Code de l'Environnement et plus particulièrement des articles D.29-1 §4 a) 10° et D.29-2, le plan relève de la catégorie B et est soumis à enquête publique. L'enquête publique est organisée conformément aux articles D.29-7 à D.29-20 et R.41-6 du Code de l'Environnement.

La durée de l'enquête est de 30 jours : du 14 octobre au 13 novembre 2025.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
le 09/10/2025	le 14/10/2025	Salle du Collège rue de la Fagne 46 le 13/11/2025 de 14h00 à 14h30	L'Administration communale Service Urbanisme rue de la Fagne 46 4845 Jalhay

Le dossier est consultable pendant toute la durée de l'enquête à l'Administration communale de Jalhay – Service Urbanisme – Rue de la Fagne, 46 à 4845 Jalhay, tous les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et les jeudis de 17h00 à 20h00 uniquement sur rendez-vous pris au plus tard 24h à l'avance auprès de M. Alain Foguette, l'agent communal délégué à cet effet (087/37.91.30.).

Les informations complémentaires peuvent également être apportées par le Service Public de Wallonie – Direction des Eaux Souterraines – Antenne de Liège, Esplanade Simone Viel 1, à 4000 Liège (tél : 04/220.06.07)

Les personnes intéressées pourront, le cas échéant, formuler leurs observations écrites auprès du collège communal (par courrier ordinaire ou courrier électronique à l'adresse [service.urbanisme@jalhay.be](mailto:service.urbanisme@jalhay.be)).

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées lors de la séance de clôture de l'enquête du 13/11/2025 à 14h.

A la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions de l'Administration communale seront tenus à la disposition du public.

La Directrice générale,

B. ROYEN



La Bourgmestre,

V. VANDEBERG